

## ENGAGEMENTS DE L'EGC Centrest POUR L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP SUR LES CAMPUS DE BOURG EN BRESSE ET CHALON SUR SAONE

### ENGAGEMENTS DU CENTRE DE FORMATION ET D'APPRENTISSAGE

Rendre la formation accessible aux personnes en situation de handicap est l'un des objectifs que s'est fixé l'EGC Centrest. A ce titre, l'EGC Centrest s'engage à :

- ✓ Accueillir dans ses formations le public défini comme éligible, **sans discrimination**,
- ✓ **Mettre en œuvre**, dans la mesure de ses moyens et compétences et en fonction des besoins des personnes en situation de handicap, **toutes les adaptations** pédagogiques, matérielles et organisationnelles, **nécessaires à la prise en compte du handicap**,
- ✓ **Mobiliser une « Personne Ressource »** désignée et formée en tant que **« Référent Handicap »**. Ses missions en matière de handicap, décrites ci-dessous, seront exercées à la fois sur le campus de Bourg en Bresse et celui de Chalon sur Saône :
  - Accueille les candidats en amont du cursus et pendant le cursus,
  - Sécurise les parcours de formation et aménage les examens (partiels, épreuves nationales, TOEIC),
  - Ecoute et dialogue avec les étudiants et les apprentis en situation de handicap,
  - Ecoute et dialogue avec l'environnement des personnes concernées (parents, formateurs, référent de promotion, responsable de campus),
  - Repère avec l'équipe pédagogique les incidences propres à chaque situation de handicap et coordonne l'identification, la mise en œuvre et le suivi de solutions d'adaptation, d'amélioration des conditions d'études, d'apprentissage, et de compensation du handicap si nécessaire,
  - Active si besoin les réseaux institutionnels locaux idoines pour une meilleure prise en compte du besoin détecté (Maison du handicap, Agefiph, Cap emploi),
  - Veille à la réalisation d'un bilan individualisé des actions mises en œuvre (entretien individuel apprenant/responsable de Campus)
  - Veille à la communication au sein des deux campus de l'information sur cette thématique et notamment, la publication des engagements de l'EGC Centrest en matière de handicap.

- Coordonnées des Référentes Handicap :

**Référente Mme Jamila SAFI – [j.safi@egc-centrest.fr](mailto:j.safi@egc-centrest.fr)**

**Appui Référente Mme Intissar LACHIRI – [i.lachiri@egc-centrest.fr](mailto:i.lachiri@egc-centrest.fr)**

## CONTEXTE ET PRINCIPES

L'engagement vis-à-vis des personnes en situation de handicap de l'EGC Centrest, structure visée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, s'inscrit dans le contexte de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

De par le principe de non-discrimination inscrit dans la Constitution, les candidats bénéficiaires de cette Loi doivent bénéficier des mêmes conditions d'entrée (pre-requis, statut ...) et de traitement que les autres personnes en formation.

Toutefois, ce principe ne suffisant pas toujours à garantir une réalisation satisfaisante des parcours, des aides spécifiques de l'Agefiph peuvent au cas par cas être proposées aux bénéficiaires en situation de formation (financement des adaptations pédagogiques, aides humaines et techniques ...) afin de compenser les difficultés liées au handicap et rétablir ainsi l'égalité des chances dans la réussite du parcours vers l'insertion professionnelle.